

Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz  
Réseau suisse des **droits de l'enfant**  
Rete svizzera **diritti del bambino**  
**Child Rights** Network Switzerland

## PRÉSENTATION DU LIVRE

**Patrice Meyer-Bisch (éd.) : L'enfant témoin et sujet – Les droits culturels de l'enfant, Schulthess éditions romandes, Zürich 2012, 334 pp., CHF 45.--, ISBN 978-3-7255-6521-4.**

Cet ouvrage collectif rassemble les actes du colloque «*L'enfant témoin et sujet, Les droits culturels de l'enfant. XIIème colloque interdisciplinaire sur les droits de l'homme*» qui s'est déroulé du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2010 à Fribourg. L'idée qui y est défendue est qu'enfance et culture sont de même nature et que "droits culturels et droits de l'enfant souffrent d'une méconnaissance interreliée". Tant l'enfance que la culture doivent être placés au niveau du politique.

L'ouvrage est divisé en deux parties, la première portant sur **la culture de l'enfance** et la seconde traitant des **droits culturels spécifiques de l'enfant et dimensions culturelles des autres droits de l'enfant**, qui regroupent les contributions de 20 auteur.e.s internationaux.

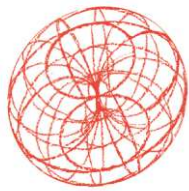
**La première partie** débute par la contribution de Patrice Meyer-Bisch, «Comment donner droit aux contradictions portées par l'enfant ? Entre travail de nature et travail de culture». Il y traite de la parenté entre enfance et culture, de la spécificité des droits culturels de l'enfant ainsi que de l'obligation d'observation participative des autorités publiques.

Véronique Pache Huber, dans sa contribution «La garde des enfants dans la sphère domestique : pierre angulaire de relations interculturelles et interethniques» constate notamment que beaucoup de parents permettent à leurs enfants d'acquérir des compétences linguistiques et culturelles spécifiques en confiant la garde de ceux-ci à des personnes non apparentées et en particulier à des personnes d'autres cultures, travaillant dans la sphère domestique.

Joahne Bouchard Neff, aborde dans sa contribution «Grand et petit, héritier et nouveau: les droits culturels de l'enfant-ancêtre» la conception de l'enfant-ancêtre des Mossi du Burkina Faso.

Dans «Les enfants au centre du politique – L'enfant peut-il être écouté», Najat Maalla M'jid traite du droit d'être entendu de l'art. 12 CDE, de l'enfant sujet de droit participatif. Elle constate notamment que la participation des enfants est de plus en plus visible et qu'ils sont plus largement consultés sur les décisions qui les concernent. Toutefois, la politique de l'enfance actuelle reste souvent basée sur une approche «besoins» que sur une approche «droits».

Karl Hanson et Michele Poretti ont présenté le projet de recherche interdisciplinaire «Living Rights/Translations» dans «Living Rights, ou l'enfant sujet de droits: la traduction de la compréhension de leurs droits par les enfants eux-mêmes à l'attention de la communauté internationale». Après une approche critique de la notion de participation, ils analysent notamment trois exemples concrets relatifs aux droits culturels de l'enfant par l'approche des droits vivants (living rights), à savoir la question du port du voile, le droit au mariage et les tensions entre droits individuels et maintien de la diversité culturelle.



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz  
Réseau suisse des **droits de l'enfant**  
Rete svizzera **diritti del bambino**  
**Child Rights** Network Switzerland

Dans la contribution «Les institutions Nationales des droits de l'Homme: un rôle moteur pour les droits de l'enfant», Jean-Bernard Marie appuie sur le rôle novateur des institutions nationales des droits humains dans la mise en perspective culturelle des droits de l'enfant.

La contribution de Stefania Gandolfi titrée «Enfance et travail culturel» aborde le travail des enfants en tant qu'activité culturelle et sociale dont le but est le développement et l'apprentissage des libertés.

Daniel Stoecklin traite ensuite de la relation entre les droits de l'enfant et la capacité de choix chez les enfants dans sa contribution «Droits et capacité des enfants».

Dans «L'éducation au respect des règles: une prévention contre la corruption», Marco Borghi relève que «le droit à l'éducation, en tant que droit culturel, est aussi le droit d'apprendre par l'expérience une culture de la réciprocité sociale qui passe par la compréhension des normes de justice».

Pour clore la première partie, Daniel Halpérin propose un témoignage évoquant, à travers trois exemples, l'approche du pédiatre et pédagogue Janusz Korczak, pour qui la culture n'était pas un but en soi mais le vecteur même de la dignité.

**La seconde partie** de cet ouvrage collectif débute par un témoignage d'Aïsha Rahmatali, sur «les droits culturels des enfants n'ayant pas grandi dans leurs pays d'origine», en particulier sur la transmission de la culture rwandaise aux enfants rwandais ayant grandi à l'étranger.

Andressa Curry Messer traite ensuite de «La mise en œuvre des droits de l'enfant par le jeu et par le sport», en particulier de l'art. 31 de la Convention des droits de l'enfant et évoque dans un second temps les bonnes pratiques dans le domaine existant sur les cinq continents.

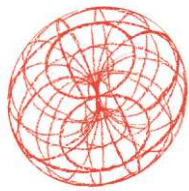
Joanna Bourke-Matignoni dans sa contribution «A la recherche d'un pont entre deux rives: le droit à l'éducation et le développement» s'est penchée sur un droit culturel essentiel, le droit à l'éducation, en appuyant sur le lien de celui-ci avec le développement.

Dans «Le droit à l'éducation dans l'interdépendance des droits de l'homme», Claude Dalbera, propose tout d'abord une approche de la mesure du droit à l'éducation puis traite de l'interdépendance du droit à l'éducation avec les autres droits fondamentaux de l'enfant.

Gabriel Nissim traite ensuite d'un droit culturel essentiel, à savoir «la liberté religieuse des enfants».

Gisela Kilde traite d'un autre aspect des droits culturels de l'enfant: «Le droit à la famille et aux relations personnelles avec des tiers».

Un autre droit fondamental de l'enfant essentiel est ensuite abordé par Marie-Jo Thiel, celui du droit à la santé, dans sa contribution «Le droit à des soins médicalement et culturellement adéquats». Elle y met en exergue l'importance d'une approche différenciée des soins et de la santé au regard des différentes cultures.



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz  
Réseau suisse des **droits de l'enfant**  
Rete svizzera **diritti del bambino**  
**Child Rights** Network Switzerland

Cristina Castelli a abordé la question de la place et du rôle de la culture lors de catastrophes naturelles, dans «Droit, continuité culturelle et résilience en situation de catastrophe naturelle. Témoignage depuis les tremblements de terre en Italie et en Haïti».

Abdoulaye Sow traite ensuite «La perception de l'enfant dans la société Haalpulaar à travers les proverbes et les dictons».

La seconde partie se termine avec un témoignage, celui d'Ambroise Katambu Bulambo, «Pauvreté, violence et développement de l'enfant: témoignage d'un enseignant-visitateur sur la culture au service de la réinsertion sociale des ex-enfants-soldats en Ituri, RDC».

Enfin, l'ouvrage contient une synthèse des points abordés par les différentes contributions qui a pour objectif de clarifier le contenu culturel des droits reconnus dans la CDE. Celle-ci se divise en six parties qui contiennent au total 32 énoncés portant sur les droits culturels et les droits de l'enfant. Trois propositions à l'attention de la société internationale sont finalement formulées.

### **Conclusion**

Cet ouvrage collectif traite d'un thème encore peu abordé, celui des droits culturels de l'enfant en tant que droit spécifique mais également en tant que droit général et transversal au regard duquel tous les droits fondamentaux des enfants doivent être considérés. En effet, les droits culturels de l'enfant sont à regarder en particulier sous trois angles différents: Les droits de l'enfant sous l'angle des droits culturels, les droits spécifiquement culturels de l'enfant et les dimensions culturelles de tous les droits de l'enfant. La notion d'observation participative des autorités y est également développée.

Cet ouvrage s'adresse en premier lieu aux professionnels des droits de l'enfant intéressés par la question des droits culturels, au regard des différentes approches proposées par les auteur.e.s.

Fanny Balmer